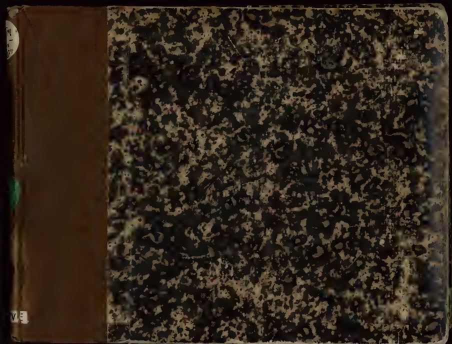


Vm
58
60
SERV





MVSIQVE DE

GVILLAVME COSTELEY,
ORGANISTE ORDINAIRÈ ET
VALLET DE CHAMBRE, DV
TRESCHRESTIEN ET TRESINVINCIBLE
ROY DE FRANCE.
CHARLES. IX.

QVINTA PARS.

A PARIS.
Par Adrian le Roy & Robert Ballard,
Imprimeurs du Roy.
1570.
Auec priuilege de sa majesté.


G. COSTELEY. AAGÉ. DE. 39.





AV ROY.

SIRE. Quãd ſur la mer il ſ'eſleue vn orage
Et que la Nef alors ſemble perir aual
(La pluſpart des Nauchers n'en eſperant que mal)
Quelq'un reſte au dedens qui leur donne courage.
Il ſ'employe au Timon, il trauaille au cordage,
De termes pleins d'eſpoir il eſt tant liberal
Qu'il leur fait oublier la peur du Fortunal,
Et chacun ſ'efforçeant, eſchappent le Naufrage.
C'eſt ainſi qu'Æneas les Nauchers conſoloit:
Et comme entre les feuz que par la France on void
Sire je voudroys bien vous voir reprendre aleine,
Vous offrant ce labeur non egal au Troyen,
Louable Toutefoys ſi auec ſon moyen
Vne ſeule heure au jour je charme votre peine.



A MONSEIGNEVR LE COMTE, DE RETZ.

Monseigneur. je vous doy, mon tems, & mes seruices,
Ie vous doy mes labeurs; tout à vous je me doy;
Ie vous doy l'heur que j'ay de seruir vn grand Roy,
Bref je vous suis debteur de mille benefices.
Parquoy deuant voz yeux iront mes sacrifices,
Mes offrandes, mes vœux, mes deuoirs & ma foy,
Ne desirant jamais autres statutz pour moy
(Fors du ciel, & du Roy) que voz sainctes pollices.
Soubz elles marcheray, les craindray, aimeray,
Par elles Monseigneur, en vous j'espereray,
Puis vous consacreray ce labeur qu'ay fait naistre
Pour tromper quelque foys voz peines & trauaux,
Comme de l'Artizan les cazaniers oyseaux
Trompent auec leur chant le trauail de leur maistre.



A MADAME LA COMTESSE DE RETZ.

Source d'honneur, Contesse vertueuse,
De Iupiter engendrée au cerueau:
Qui des neuf seurs dedens vostre berceau
Auez succé la mamelle amoureuse.
O Dame illustre! ô race genereuse!
Si quelque foys votre œil propice & beau
Me daigne voir parmy l'humble troupeau
Lequel vous sert d'une main bien-heureuse,
Prenez en gré de mon oblation
Le bon vouloir: c'est à l'affection
Non pas aux dons que Dieu voit noz prieres.
Ainsi vous soyent (car souuent l'ay requis)
Ainsi vous soyent pour tresor tresexquis
Ioye & santé, à jamais familieres.



A SES AMIS.

Vous Messieurs honorez, Vous mes treschers Amis
Qui m'auez stimulé de produire en lumiere
Ce mien petit labeur: Suiuant votre priere
Es mains de l'Imprimeur de nouueau je l'ay mis.
Si donc il est prisé, à vous en soit remis
Le principal honneur: Et si par le contraire
D'aucuns il est blasmé je vous pry ne vous taire
Deffendre le deuez contre ses ennemis.
Va donc mon Labeur, suy, tous ceux qui t'aymerõt:
Ie voy bien que tu crains quelque Ceremonie,
Va va ne t'esbahy de ceux-la qui diront
Ce Costeley n'a pas d'un tel le contrepoint,
Il n'a pas de cestuy la pareille harmonie,
I'ay quelque chose aussi que tous les deux n'ont point.



A GVILLAVME COSTELEY. R. BELLEAV.

Ce n'eſt peu de louange eſtre fait Seruiteur
D'un Prince, ou d'un grand Roy, & leur pouuoir cõplaire,
Il ya quelque grace à les ſçauoir attraire
Et iouïr bienheureus de leur douce faueur:
Il faut eſtre bien né pour auoir ce bon heur,
Eſtre ſobre à parler, & plus ſage a ſe taire,
Il faut eſtre courtoys, loyal, & debonaire,
Et d'humble modeſtie honorer ſon Seigneur.
Comme toy qu'Apollon, les Muſes, & les Graces,
Et les rares vertus dont les autres ſurpaſſes
Ont choiſi pour flatter l'oreille d'un grand Roy:
Mais qui pourroit auſſi, ſoit de grace de dire,
Compoſer, inuenter, ſonner, chanter, eſcrire,
Plaire à ſa Majeſté, Coſteley, mieux que toy?



I. A. DE BAIF.

Aſſez de piquebeus, peu de bons laboureurs
Qui ſachent droitement manier la charruë.
A tort & à travers bon & mauuais ſe ruë:
L'ignorant fait tousjours vertu de ſes erreurs.
Non pas toy Coſteley, qui entre les meilleurs
Exerces le doux art d'une muſique eluë,
Qui ſçais par beaux acors acoiſer l'ame emuë,
L'exciter aſſoupie, exprimer ſes douleurs.
Iadis Muſiciens & Poëtes & ſages
Furent mêſmes auteurs: mais la ſuite des ages,
Par le tems qui tout change, à ſeparé les troys.
Puiſſions-nous, d'entrepriſe heureuſement hardie,
Du bon ſiecle amener la couſtume abolie,
Et les troys rëunir ſous la faveur des Roys.



DV MESME.

Soyent tes chants, Costeley, l'avant jeu gratieus
Des nombres anciens qu'auec toy j'ay courage
Pour vn siecle meilleur de remettre en vsage,
Si n'en suis detourbé par la force des cieus.
Si Tibaud Couruiloys au chant delicieus,
Qui receut d'Apollon la grand' lire en partage;
Si le docte Claudin, si, l'honneur de nostre age,
Tant d'Esprits ne me sont de leur aide enuieus.
Or enuie tai toy, gromelant ne murmure
Que ces belles chansons naissent hors de saison:
Elles ne creignent point, Maligne, ton injure.
Les homes vertueus d'une ame debonnaire
Malgré toy les louront auec juste raison,
Come vn dous reconfort en vn tems de misere.

B

G. COSTELEY.

A SES AMIS,



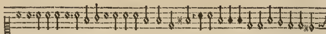
ESSEIGNEVRS, Le zele qu'auez à ceste diuine ſçience par laquelle on peut exciter, moderer, mortifier, maintenir, & viuifier: Les ſtupides, furieux, impudiques, temperez, & languides: Auec Chantz martiaux, graues, honneſtes, poliz, & gaillardz. Fait que plus facilement je tumbe en la reſolution de vous mettre es mains, au moyen de l'Impreſſion, ce mien labeur muſicalement diuers, lequel j'ay pluſieurs foys retiré du hazard d'eſtre irrecuperable n'en ayant qu'un ſeul exẽplaire facile à deſtourner ſans trop ſongneuſe garde par quelque trop-follement curieux qui parauenture en euſt auſſi mal fait ſon proffit, comme il euſt peu vous priuer du plaiſir qu'y pourrez prendre. Que ſi j'apperçoy voz begninitez en receuoir contentement, je me delibere ce pẽdant que luy presterez l'aureille, labourer en nouueau champ, & y ſemer ſemence nouuelle pour apres la moiſſon, à l'aide des ſeurs recueillie, vous faire gouſter nouueau paſt. Ie ne doute que voz ſeigneuries ne trouuent eſtrange que j'aye excedé en quelques de mes chanſons les limites prefix & plus ordinaires des Tons, obſeruez par regle, que je n'ignore: à quoy je reſpondz l'auoir fait pour ne laiſſer inutile la rare eſtenduë des belles voix deſquelles noſtre Treſchreſtien, treſmagnanime, & treſ-rarement bien né Roy de France (que Dieu longuement nous conſerue) à le plaiſir de ſe ſeruir en ſa Chambre, & elles ce bon heur d'aller juſques à luy. Ce que j'ay fait toutefoys ſans m'eſgarer du ton, & pour tendre la muſicque plus aërée. Quant à la Chanſon qui ſe commence, Seigneur Dieu ta pitié, je l'ay faicte il y a bien douze ans comme par maniere d'eſſay ſur l'Idée d'une plus douce & aggreable muſicque que la diatonicque quand elle ſeroit heureuſement deduicte, ayant en ſa plusgrand' partie ſes voix ſeulement diuiſées de tiers, en tiers de ton. Et par laquelle facilement on congnoiſtra l'Orgue, & Eſpinette eſtre batis bien loing de leur perfection: d'autant qu'il eſt requis entre le diapaſon ou octaue contenant huict marches & cinq fainctes, y eſtre encore praticqué autres ſept fainctes qui feront nombre de douze fainctes entre huict marches, que le bon ouurier y peut adjouſter ſans eſlargir le Clauier qui doit tousjours demeurer à la proportion commune de la main. Et lors de tiers en tiers par egal interualle ſe con-

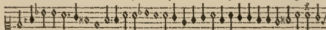
duiront marches & fainctes de bout en bout, auec moyen d'y toucher chose admirablement aggreable & nouuelle: Et sans quoy il est impossible de sonner bien d'accord la susditte chanson, ou musicque de semblable espece sur lesditz Instrumentz. On pourroit lors aussi facilement faire sans discord ce que nous appellons communéement derouner: voire en montant ou descendant seulement d'un tiers ou deux tiers de ton selon le besoing. Ie ne parle point de demis tons car encores que l'Instrument feust accomply de la façon susditz il ne si en trouueroit point. Le Luth tumbe en pareil inconuenient: Toutefoys pour sa naturelle douceur il deçoit tellement les moins delicates aureilles qu'elles s'offençent peu de tel discord: aussi que telle musicque n'y à encore esté praticquée, pour laquelle y sonner en perfection seroit d'abondant requis à l'exemple de l'Espinette ou Orgue desiré, autres touches entre celles qui y sont pour distinctement y former les tiers de ton de bout à autre. Les Violons bien touchez ont l'auantage sur lesditz Instrumentz pour ce regard, d'autant qu'ilz se peuuent sonner descendant & môtant de corde en corde sans aucun interualle. Sur les tiers de ton susditz consiste la difference des diésis & beccarres, telle qu'il y à du fa de b. fa. b. my. à son my, Le premier nommé. b. rond. ou. b. mol. Le second. b. dur. ou carré. distantz d'un seul tiers, Et de la faincte de. f. fa. vt, a. g. sol re vt, dinstantz de deux tiers. Ce que je n'ay curieusement marqué par touttes les nottes de ce liure où il en faut, d'autant que jusqu'icy la pluspart des musiciens & chantres ont passé les diésis pour beccarres, & les beccarres pour diésis. Toutefoys il s'en trouuera de marquez en la susdicte chanson. Au regard de quelques autres chansons que pourrez trouuer marquez à troys bbmolz, dont l'une partie qui est la taille se chante par beccarre, je l'ay fait par cy deuant pour contraindre ceux qui ne pouuoyent encor' entonner les diésis (peu vsitez alors) à chanter my où ilz eussent entonné fa. Des choses Messeigneurs qui particuliérement peuuent rester à deduire, je les remetz à voz suffisances & discretions, desquelles j'attendz jugement équitable, Qui me fera occasion de vous faire aussi bien jouïr de mes labeurs à venir que de l'œuure present. & en ceste volonté Ie prie Dieu vous tenir en sa Paix. A Paris le premier de Ianuier. 1570.





Rreste vn peu mon cœur ou vas-tu ou vas-tu si courant si courant Ie voys trouuer les yeux qui sein me peuuent rendre Ie te pri' atten moy Ie ne te puis attendre: Ie suis pres-sé du feu qui me va deuorant, Helas Helas mon pauure cœur que tu es i- gnorant Tu ne sçau-roys en cor' ta misere comprendre: Ces yeux d'un seul regard te reduiront en cendre Ce sont tes en- nemis t'iront ilz secourant t'iront ilz secourant .ij. Enuers

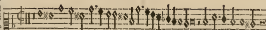

ſes ennemis ſi doucement on n'uſe es yeux ne ſont point telz Ha c'eſt ce qui t'abuſe Le fin Berger ſur-


prend l'oyſeau par des apatz Tu t'abu-ſes toy-meſme ou tu me portꝫ enuye ou. .ij. Car L'oyſeau

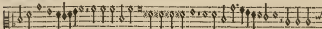

malheureux ſenuolle ſenuollꝫ à ſon treſpas Moy! je volle volle volle volle volle volle vollꝫ à des yeux


qui me donnent la vie qui me donnent la vi- e. qui me donnent la vie. Car





Ve vaut Catin ceſte fuitte friuol- le ceſte fuitte friuol-



le Que vaut Catin ceſte fuitte friuolle Eſt-ce qu'Amour ne te puiſſe at- traper Eſt-ce qu'A-



mour .ij. ne te puiſſ'attraper Tu es de pied & ce Dieu volle volle volle & ce Dieu volle volle volle vol-

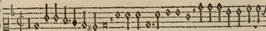


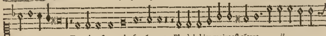
le Cõment Cõment penſes-tu eſchapper Comment penſes-tu eſchaper. Tu es de pied Tu es Tu es de pied &

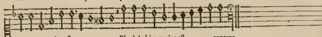


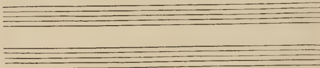
ce Dieu volle volle volle & ce Dieu volle volle volle volle Cõment pẽſes-tu eſchaper. Cõmét Cõm. .ij.




Lus eſt ſeruy & plus ſe plainct: Plus eſt nourry & plus ſe feint, Plus eſt paré plus ſe pour-


meine: Tant plus eſt creu, plus ſouuẽt ment, Plus à de bien moins eſt cõtent, .ij.


moins eſt content. Plus à de bien moins eſt content





Nce beau moys en ce tems nouuellet En ce beau moys en ce tems nouuel-

let En. .ij. en ce tems nouuellet nouuel- let Qu'Arbres & chams se

vestent de verdure, se vestent de verdure On oyt au boys .ij. maît doux Rossignolet Se degoyser tant

que jour & nuit dure Se degoyser tant que jour tant que jour & nuit dure On void Margot qui tiét de leur natu-

re, On void Margot qui tient de leur nature Soubz l'aubespin les suiure de sa voiz les suiure de sa

voix Et son amy gratieux gratieux gratieux & courtoys Parfait l'accord .ij. en douce

cromaticque en. .ij. Bref au milieu des esprits les plus gays, gay gay gay gay gay gay

gay On n'ouyt onc On n'ouyt onc .ij. si plaisante music- que. gay gay gay gay gay gay

gay gay gay gay On n'ouyt onc On n'ouyt onc si plaisante musicque.



Atin veut eſpouſer Martin veut eſpouſer Martin veut eſpouſer Martin Catin veut

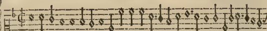
eſpouſer Martin Martin Catin Catin Martin Martin Catin Catin veut eſpouſer Martin, C'eſt fait en treſſi-

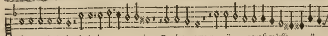
ne femelle, C'eſt .ij. Martin ne veut point de Catin ne veut point de Catin ne. .ij.

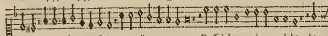
Martin ne veut point de Catin Catin Martin Martin Catin Catin Martin Martin ne veut point

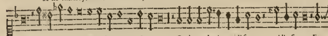
de Catin ne veut point de Catin Ie le trouue auſſi fin cõme elle, comme elle auſſi fin comme elle.

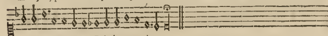



Ar ton ſaint nom je le confeſſe Par ton ſaint nom je le confeſſe je le confeſ-


ſe Venus j'ay juré j'ay juré ce matin Que de troys moys .ij. pour ſa rudeſſe .ij.


Ie ne viſiteroys Catin .ij. Deeſſe helas .ij. helas he-


las je luy pardonne S'il te plait donc pardonne moy Car à grand peine midi ſonne, midi ſonne Et


ja demy mort je me voy Et ja demy mort je me voy.



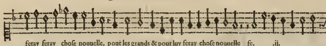
Iu- piter la paix. La guerre Ce nouuel an repos Batail-

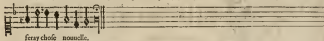
le Bataille .ij. c'est an cy la bas vient mexciter icy Le calme soit au Roy Pour foudroy-

er ça-bas qui le trauaille ainsi, qui le trauail- le ainsi, Las! las Pere c'est an cy, Ayez pi-

tié de nous, Ie puny qui m'oublye, Et deffendz ma querelle Cögnoy donc mõ pouuoir Et au nom de tõ Roy qui

me suit & me craint Ce nouuel an pour toy & pour luy feray chose nouuelle, chose nouuel- le





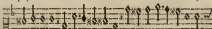
Dialogue. Le peuple, & Iupiter.

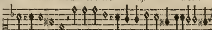
O Iupiter la Paix! O Iupiter la Guerre
Ce nouuel an repos: Bataille c'eſt an cy
Quel murmure la bas vient m'exciter icy?
Le diſcord des humains deſuoyez ſur la terre.
Le calme ſoit au Roy. Au Roy ſoit le tonnerre.
Pour foudroyer ça bas qui le trauaille ainſi.
Ceſſe mon peuple, appren. que j'ay des Roys ſoucy.
Et que le cœur des grandz dedans ma main j'enſerre.
Ie puny, je d'effen, je ſuis auſtere, & doux.
Las! Pere c'eſt an cy ayez pitié de nous:
Ie puny qui m'oublye, & deffendz ma querelle:
Congnoy donc mon pouuoir, & au nom de ton Roy
Qui me ſuit, & me craint: Ce nouuel an pour toy,
Pour les grandz, & pour luy, feray choſe nouuelle.

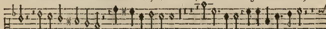
Ourquoy a. De son bel œil Madame la bruslé, De son bel œil Madame la bru- slé, Madame la bru- slé .ij. Voyla vn cas fort estrange & nouueau .ij. fort estrange & nouueau .ij. & nouueau Ie m'esbahy qu'il ne s'est ennol- lé qu'il. .ij. Voller ne peut .ij. luy mesme il est vollé il est vollé Qui raui-

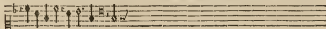



Ourquoy a. De son bel oeil madame la bruslé De son bel oeil .ij.


madame madame la . bruslé .ij. la brus-


lé Voyla vn cas .ij. fort estrãge & nouueau .ij.


fort estrange & nouueau, .ij. Voller ne peut luy mesme il est vollé


Voller ne peut il est vollé Qui

ra .ij. doncques ciel terre & mer .ij. Son œil suffit .ij.

Son œil suffit .ij. pour eux tous enflammer .ij. pour eux tous enflammer

.ij. Son œil suffit .ij. Son œil suffit .ij. pour eux tous en-

flammer .ij. pour eux tous enflammer. .ij.

rauira .ij. dõcques ciel ciel terre & mer doncques ciel terre & mer Son œil suffit

Son œil suffit pour eux tous enflammer .ij. pour eux tous enflammer .ij.

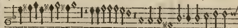
eux tous enflammer enflammer Son œil suffit .ij. pour eux tous enflammer .ij.

pour eux tous enflammer. .ij. eux tous enflammer enflammet.





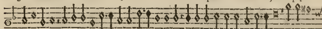
RVCTAVIT cor meum verbum bo- num,verbum



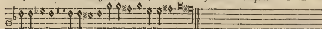
bonum opera mea regi Lingua mea calamus Scribę Lin-



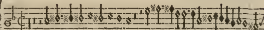
gua mea calamus calamus Scribę velociter ſcribentis: Specioſus forma .ij. prę fili-

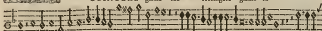


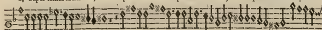
js hominum diffuſa eſt gratia, in labijs tuis in labijs tuis Propterea benedi-

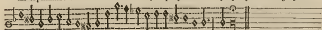


xit te deus in eternum .ij. in eternum.



CCINGERE gladio tuo Accingere gladio tu-


o, Super femur tuum .ij. Super femur tuum potentiſſimè .ij. Specie tua Specie

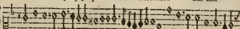

tua & pulchritudine tua intende .ij. proſpere inten- de proſpere procede & regna procede &


regna. .ij. procede & regna .ij.

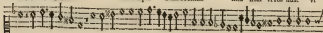




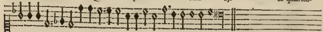
VDITE cęli quę loquor: audiat terra verba oris mei



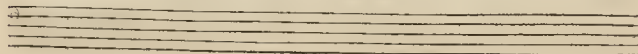
Concreſcat in plu- uiam doctrina mea fluat vt ros fluat vt



ros eloquium meum. Quaſi imber ſuper her- bam .ij. & quaſi ſtil-

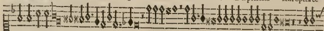


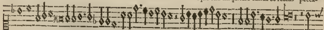
lę ſuper gramina ſuper gramina. Quia nomen domini inuocabo.



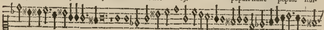


ATE magnificentiam deo nostro Dei perfecta sunt opera &


omnes vie eius indi- cia Deus fidelis & absque vlla iniquitate iustus & rectus pecca-


uerunt e- i & non filij eius. &c. .ij. in sor- dibus Generatio praua at-


que peruersa .ij. hęccine reddis domino. .ij. popule stulte popule stul-


te & insipiens? & insipiens? Laudate Laudate gentes .ij. populus e-

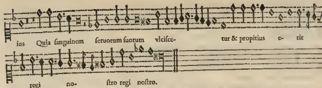

ius Quia sanguinem seruorum suorum vlcisce- tur & propitius e- rit
regi no- stro regi nostro.



TABLE.

FIN.

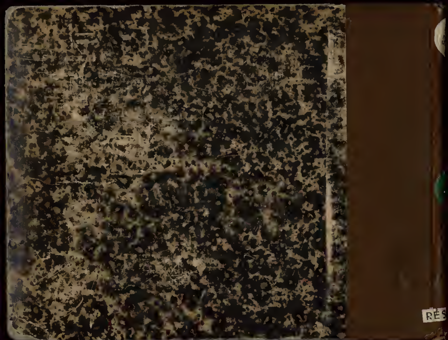


Extraict du Priuilege.



AR lettres patentes du Roy données à Saint Maur le premier jour de May mil cinq cens ſoixante ſept, ſignées Par le Roy. Maiſtre Regnault de Beaune maiſtre des requeſtes ordinaire de l'hoſtel preſent, ſeignées Delaubeſpine & ſeellées ſur double queüe cõfirmatiues dautres precedẽtes Eſt permis & octroyé a Adrian le Roy & Robert Ballard Imprimeurs en muſique de ſa majeſté, d'imprimer ou faire imprimer toute ſorte de muſique tant vocale que inſtrumentale de quelque ſorte & compoſition d'auteurs que ce ſoit, ſpecialement d'Orlande de laſſus, Ioſquin des preZ, Mouton, Richaffort, Gaſcongne, Iaquet, Maillard, Gombert, Arcadet & C.Goudimel: ſans qu'il ſoit loyſible a autre quelconque d'en imprimer, vendre ne diſtribuer en general ou particulier n'y en diſtraire aucune partie d'icelle durãt le tems de dix ans. ainſi qu'il eſt plus amplement contenu & declairé eſdittes lettres, a peine de confiſcation deſditz liures, dommages, intereſts & amende arbitraire enuers leſdits le Roy & Ballard. Leſquelles lettres ſaditte majeſté veut ſans autre formalité quelconque & l'extrait d'icelles mis & inſeré au commencement ou fin de chacun deſdits liures ſeulement eſtre tenuz pour bien & deuement ſigniſiez a tous imprimeurs a ce qu'ilz n'en puiſſent pretendre cauſe d'ignorance ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune autre ſignification.


PAR·ADRIAN·LE·ROY·ET·ROBERT·BAL·LART·IMPRIMEVRS·DV·ROY·A·PARIS
AV·MONT PARNASSE·RVE·S·IEAN·DE·BEAVVOIS
FIN DE LA MVSIQVE DE
G. COSTELEY. 1570.


RÉS

